

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2743

6 octobre 2014

SOMMAIRE

BERF Luxco 1	131629	Ogeba S. à r.l.	131664
C.H. Robinson Luxembourg Sarl	131629	O.O.I. (SPF) S.A.	131664
Cinatel	131627	Orea International S.à.r.l.	131625
Exa-Ventures	131652	Oregon Financière S.A.	131621
Finepoint Capital Partners II S.à r.l.	131642	OW Lux S.à r.l.	131619
JCL Capital A.G.	131624	Palmolux Investments S.à r.l.	131619
JEH Holding s.à r.l.	131624	Panelux S.A.	131620
JP Commercial X S.à r.l.	131623	Partners Group Search S.A.	131626
Kansas City Southern International Invest- ments	131623	Partners Luxco I S.à r.l.	131620
Kigomel	131625	Pathway Finance	131620
Klépierre Luxembourg S.A.	131623	Pathway Finance EUR	131620
Kzewl Investment S.A.	131624	Pendragon Fund SICAV SIF S.C.A.	131625
Lacuna	131624	Private Equity Capital Germany SeCS SI- CAR	131620
Lustrerie Lanners S.à r.l.	131628	Project Minerva Properties S.à r.l.	131626
MAM Advisory S.à r.l.	131618	Société Immobilière Nuts S.A.	131627
Maxus	131618	Springer Science+Business Media GP S.à r.l.	131621
MD Mezzanine S.A., SICAR	131619	Springer Science+Business Media Ware- house S.à r.l.	131621
MJC Conseil	131625	Startrek S.A., SPF	131628
MK CC Lux III S.à r.l.	131621	UBP Asset Management (Europe) S.A. .	131622
Morosini Corp	131628	UFC s.à r.l.	131622
Moryann S.à r.l.	131627	Unigestion Secondary Opportunity III, SCA-SICAV-SIF	131622
MPJ Bos Corporation S.à r.l.	131618	United Management Services S.A.	131621
Munroe K Luxembourg S.A.	131629	VCP VII Luxco 6 S.à r.l.	131622
Napoli S.A.	131618	Veref I Watchmen Holding 1 S.à r.l.	131635
Neckar Manager S. à r.l.	131629	Viento 1	131622
New Quasar S.à.r.l.	131619	VI Participations S.A., SPF	131630
NG Partners	131661	WM Findel (Luxembourg) S.à r.l.	131658
Northstar Group & Co S.C.A.	131618	Xylona	131662
NXP Co-Investment Investor S.à r.l.	131619		
OCM Luxembourg Tekni-Plex Holdings S.à r.l.	131628		
OCM Luxembourg Tekni-Plex Holdings S.à r.l.	131626		

Northstar Group & Co S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 188.634.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 69043 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014118636/10.

(140136472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Napoli S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4017 Esch-sur-Alzette, 3, rue des Artisans.
R.C.S. Luxembourg B 59.981.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MORBIN Nathalie.

Référence de publication: 2014118639/10.

(140136394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

MPJ Bos Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 182.871.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MPJ Bos Corporation S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014119973/11.

(140137649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

MAM Advisory S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 178.275.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MAM Advisory S.à r.l.

Mandataire

Référence de publication: 2014119943/11.

(140138603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Maxus, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3236 Bettembourg, 20, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 179.476.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2014119923/12.

(140138573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

New Quasar S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 8, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 91.832.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 juillet 2014.

Référence de publication: 2014118640/10.

(140137064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

NXP Co-Investment Investor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 154.554.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014118648/10.

(140136774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

MD Mezzanine S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 109.277.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 31 juillet 2014.

Référence de publication: 2014119948/11.

(140138508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Palmolux Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 147.315.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PALMOLUX INVESTMENTS S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014120079/11.

(140137945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

OW Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: DKK 760.000,00.**

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 181.498.

Les comptes annuels pour l'année 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014120036/12.

(140138433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Panelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6933 Mensdorf, rue Strachen.
R.C.S. Luxembourg B 172.754.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Panelux S.A.

Référence de publication: 2014120044/10.

(140138684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Partners Luxco I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 134.250,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 153.041.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 juillet 2014.

Référence de publication: 2014120045/10.

(140137391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Pathway Finance, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 142.709.

Il est porté à la connaissance de tous que les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2014120047/11.

(140138140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Pathway Finance EUR, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 179.857.

Il est porté à la connaissance de tous que les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2014120048/11.

(140138139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Private Equity Capital Germany SeCS SICAR, Société en Commandite simple sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 117.305.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Private Equity Capital Germany SeCS SICAR

Northern Trust Luxembourg Management Company S.A.

Référence de publication: 2014120063/12.

(140138305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

MK CC Lux III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 182.970.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014118616/9.

(140135806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

United Management Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6947 Niederanven, 7, Zone Industrielle Bombicht.
R.C.S. Luxembourg B 63.943.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014120367/10.

(140138188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Oregon Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 82.091.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014120035/10.

(140137523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Springer Science+Business Media GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 176.885.

Les comptes annuels pour la période du 12 avril 2013 (date de constitution) au 31 décembre 2013 ont été déposés
au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Value Partners S.A.

Référence de publication: 2014120218/11.

(140138748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Springer Science+Business Media Warehouse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 176.941.

Les comptes annuels pour la période du 12 avril 2013 (date de constitution) au 31 décembre 2013 ont été déposés
au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Value Partners S.A.

Référence de publication: 2014120219/11.

(140138747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

UBP Asset Management (Europe) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 177.585.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Référence de publication: 2014120370/10.

(140137222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

UFC s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 188.966.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 68955 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014120371/10.

(140138081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

VCP VII Luxco 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 156.876.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 1^{er} août 2014.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2014120401/11.

(140138887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Viento 1, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 446.038,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 178.466.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Viento 1 S.à r.l.

Mandataire

Référence de publication: 2014120381/11.

(140138646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Unigestion Secondary Opportunity III, SCA-SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 180.657.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Unigestion Secondary Opportunity III, SCA-SICAV-SIF

Northern Trust Luxembourg Management Company S.A.

Référence de publication: 2014120365/12.

(140138533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Klépierre Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 127.398.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

1, Rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2014121575/13.

(140139817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

JP Commercial X S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 156.971.

Auszug aus dem Protokoll des alleinigen Gesellschafters der Gesellschaft vom 20. Juni 2014

Der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft hat mit Wirkung zum 01. Juli 2014 die Rücktrittserklärungen von Daniel Schulenburg als Geschäftsführer der Gesellschaft akzeptiert.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 01. August 2014.

JP Commercial X S.à r.l.

Diane Wolf

Référence de publication: 2014121541/15.

(140139707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

Kansas City Southern International Investments, Société Anonyme.

Siège de direction effectif: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 175.499.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions écrites prises par les actionnaires de la Société en date du 21 juillet 2014 que:

- Les démissions de Monsieur Benoît BAUDUIN et Monsieur Luc GERONDAL, et Monsieur Olivier LIEGEOIS administrateurs de catégorie A et Monsieur David L. STARLING administrateur de catégorie B de la Société, ont été acceptées avec effet immédiat.

- Les personnes suivantes ont été nommées, en tant qu'administrateurs de catégorie A de la Société, avec effet immédiat et jusqu'au 5 mai 2020.

* (i) Monsieur Livio GAMBARDELLA, né le 2 décembre 1975 à Terlizzi, Italie, demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg;

* (ii) Monsieur Marc CHONG KAN, né le 24 août 1964 à Paris, France, demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg;

* (iii) Monsieur Benjamin CHOURAKI, né le 31 mars 1983 à Senlis, France, demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg.

- La personne suivante a été nommée, en tant qu'administrateur de catégorie B de la Société, avec effet immédiat et jusqu'au 5 mai 2020.

* Monsieur Michael W. CLINE, né le 21 juin 1961 à Freeport, Illinois, USA, résidant professionnellement au 427 West 12th Street, 64105 Kansas City, MO, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Référence de publication: 2014121559/26.

(140139261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

JCL Capital A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-4281 Esch-sur-Alzette, 7, rue Portland.
R.C.S. Luxembourg B 167.246.

Les comptes annuels du 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014121533/9.

(140138797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

JEH Holding s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 174.754.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2014121534/11.

(140138933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

Lacuna, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 74.776.

Herr Bernhard SINGER und Herr Claude KREMER sind mit Wirkung zum 30. Juni 2014 aus dem Verwaltungsrat der Lacuna ausgeschieden.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Für Lacuna

DZ PRIVATBANK S.A.

Référence de publication: 2014121589/13.

(140139173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

Kzewl Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 138.460.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 31 juillet 2014

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2014 comme suit:

Conseil d'administration

Madame Hélène Mercier, résidant professionnellement au 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, administrateur.

Monsieur Thomas Dewé, résidant professionnellement 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, administrateur et Président du Conseil d'Administration.

Madame Manuela D'Amore, résidant professionnellement au 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

ComCo S.A., 163, Rue de Kiem L -8030 Strassen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KZEWL INVESTMENT S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2014121584/21.

(140139063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

MJC Conseil, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37C, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 131.802.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014118615/9.
(140136964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Orea International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1333 Luxembourg, 1, rue Chimay.
R.C.S. Luxembourg B 137.376.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg. Signature.
Référence de publication: 2014118659/10.
(140136002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

**Pendragon Fund SICAV SIF S.C.A., Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV -
Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 154.402.

Le bilan audité au 31 décembre 2013 tel qu'approuvé lors de l'assemblée générale tenue en date du 29 juillet 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le fonds
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2014118716/14.
(140136015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Kigomel, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 147.597.

Extrait des Résolutions prises par l'Associé Unique en date du 24 Juillet 2014

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- L'associé unique accepte la démission de Madame Rita Goujon de son mandat de gérant avec effet au 24 Juillet 2014;
- L'associé unique décide de nommer, avec effet au 24 Juillet 2014 et pour une durée indéterminée, Madame Sandheea Luchowa, née le 10 Juin 1974 à Suriname au Suriname, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, en qualité de nouveau gérant de la Société.

Suite à cette nomination, le Conseil de Gérance se compose désormais comme suit:

- Madame Candice De Boni, avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;
- Madame Sandheea Luchowa, avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Pour Kigomel S.à r.l.
Un mandataire

Référence de publication: 2014121562/21.

(140139528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

OCM Luxembourg Tekni-Plex Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 142.875.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 30 juillet 2014.

Référence de publication: 2014118662/10.

(140136236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Partners Group Search S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 175.919.

Extrait des résolutions du conseil d'administration

En date du 28 juillet 2014, le conseil d'administration a décidé de transférer le siège social de la société du 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 6, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et ce avec effet au 1^{er} juillet 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014118684/15.

(140136602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Project Minerva Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 134.788.

Il résulte que l'associé unique de la Société a pris acte en date du 29 juillet 2014:

- de la démission de Monsieur Khadem Mohamed Matar Mohamed Al Remeithi en tant que gérant de la Société avec effet au 15 juin 2014;
- de la démission de Monsieur Khaled Mohamed Abul Husain Al Khajeh en tant que gérant de la Société avec effet au 15 juin 2014;
- de la démission de Monsieur Charles Andrew Scragg en tant que gérant de la Société avec effet au 15 juin 2014;
- de la démission de Monsieur Salem Khamis Saeed Khamis Al Darmaki en tant que gérant de la Société avec effet au 15 juin 2014.

Il est aussi notifié que:

- Monsieur Christopher John Kingham, né le 02 janvier 1978 à Auckland (Australie), résidant au 211 Corniche Street, 3600 Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis, a été nommé en tant que gérant de la Société avec effet au 15 juin 2014 et pour une durée indéterminée.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit

- M. Martinus Cornelis Johannes WEIJERMANS;
- M. Marcus Jacobus DIJKERMAN;
- M. Christopher John KINGHAM;
- M. Mohamed Ahmed Darwish Karam AL QUBAISI;
- M. Robert VAN 'T HOEFT.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Project Minerva Properties S.à.r.l.

Martinus Cornelis Johannes Weijermans

Référence de publication: 2014118702/29.

(140135743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Cinatel, Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 140.926.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la société tenues le 30 juin 2014

L'associé unique de la Société a décidé de renouveler le mandat de SEREN S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B110588, dûment représentée par Monsieur George BRYAN-ORR, né le 10 octobre 1970 à North York, Canada, avec adresse professionnelle à 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Luxembourg, en tant que représentant permanent, pour ses fonctions d'administrateur unique de la Société, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

La société

Référence de publication: 2014125433/17.

(140142659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2014.

Société Immobilière Nuts S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.
R.C.S. Luxembourg B 80.608.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration le 06 août 2014

Le Conseil d'Administration décide de

Reconduire le mandat d'Administrateur-délégué de Monsieur Thierry Giacometti, administrateur de société, résident à L3932 Mondercange, 87 rue de Limpach pour une durée de six années à compter du 07 septembre 2012.

Reconduire le mandat d'Administrateur de Monsieur Giancarlo Giacometti, administrateur de société, résident à L4201 Esch-sur-Alzette, 25 rue de Lallange pour une durée de six années à compter du 07 septembre 2012.

Reconduire le mandat d'Administrateur de Madame Bernadette Pinna, gérante de société, résident à L7626 Larochette, 24 Chemin JA Zinnen pour une durée de six années à compter du 07 septembre 2012.

Nomme aux fonctions de Commissaire aux comptes, Madame Anne-Catherine Scieur, Fiduciaire ASAAG, résident à L3311 Abweiler, 40 rue du Village pour une durée d'une année à compter du 06 août 2014.

Pour la société

Référence de publication: 2014125981/18.

(140142973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2014.

Moryann S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 3, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 62.527.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société Moryann S.à.r.l. tenu au siège de la Société en date du 30 juillet 2014

L'associé est présent.

Le gérant a pris la décision suivante:

L'associé décide:

- de transférer le siège social de la société du l-3, Place de Paris L-2314 Luxembourg au 3, Rue d'Anvers L-1130 Luxembourg,

La décision a été admise à l'unanimité.

Après cela l'assemblée générale extraordinaire est déclarée comme terminée.

En nom de «MORYANN S.A.R.L.»

M. LINHARES José

Gérant Unique

Référence de publication: 2014118623/19.

(140136675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Morosini Corp, Société Anonyme.

Siège social: L-8411 Steinfort, 8A, rue des Carrières.
R.C.S. Luxembourg B 176.106.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014118622/9.
(140136327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

OCM Luxembourg Tekni-Plex Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 142.875.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 juillet 2014.
Référence de publication: 2014118663/10.
(140136237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Lustrerie Lanners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1646 Senningerberg, 37, rue du Gruenewald.
R.C.S. Luxembourg B 90.038.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN S.à.r.l.
259 ROUTE D'ESCH
L-1471 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2014118560/13.
(140136537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Startrek S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 21.144.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration tenue en date du 20 mai 2014.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 20 mai 2014 que:

- Le siège social de la société est transféré du 42-44, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg au 50, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg et ce, avec effet au 1^{er} juin 2014.
- Les administrateurs M. Claude ZIMMER, M. Hendrik H.J. KEMMERLING et M. Rob SONNENSCHNEIN sont domiciliés professionnellement au 50, rue Charles Martel, 1^{er} étage L-2134 Luxembourg et ce, avec effet au 1^{er} juin 2014.
- L'administrateur LuxGlobal Management S.à r.l, société enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B159.893 est transféré au 50, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg et ce, avec effet au 1^{er} juin 2014. Représentant permanent M. Hendrik H.J. KEMMERLING domicilié professionnellement au 50, rue Charles Martel, 1^{er} étage L-2134 Luxembourg et ce, avec effet au 1^{er} juin 2014.
- De nommer comme Président du Conseil d'Administration Monsieur Claude ZIMMER, Président et administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement 50, rue Charles Martel 1^{er} étage, L-2134 Luxembourg.

Extrait sincère et conforme
Un mandataire

Référence de publication: 2014125993/22.
(140142569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2014.

Munroe K Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 117.325.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014118625/9.

(140135583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Neckar Manager S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 121.721.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014118627/9.

(140136438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

BERF Luxco 1, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 14.000,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 160.384.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014121072/13.

(140139206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

C.H. Robinson Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.
R.C.S. Luxembourg B 141.488.

EXTRAIT

Par décision de l'associé unique de la Société en date du 10 juillet 2014, il a été décidé de reconnaître la démission avec effet au 1^{er} Juin 2014, de Monsieur Matthew Jon Ostrowski, demeurant professionnellement 14701 Charlson Road, Eden Prairie, Minnesota, Etats-Unis d'Amérique, de sa fonction de gérant de la Société.

Par ces résolutions, l'associé unique a confirmé que le conseil de gérance sera dès lors composé comme suit de:

- Monsieur Wim Feys, demeurant professionnellement au 5, Noorderplaats, 2000 Anvers, Belgique, gérant administratif;

- Monsieur Bryan Douglas Foe, demeurant professionnellement au 821, Parnassusweg, Amsterdam, 1082 LZ, Pays-Bas, gérant administratif;

- Monsieur José Manuel Rodriguez Ferreiro, demeurant professionnellement au 3, rue des Rechados, 57070 Metz, France, gérant technique; et

- Monsieur Frederick Michael Winker, demeurant professionnellement au 313, Funenpark, 1018 Amsterdam, Pays-Bas, Luxembourg, gérant administratif.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014121086/23.

(140139109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

VI Participations S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 189.131.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le dix-huit juillet.

Par devant Nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

PICIGIEMME S.à r.l., ayant son siège social à 38 Haerebiërg, L-6868 Wecker, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg, sous le numéro B 75133,

ici représentée par Madame Sarah LOBO, Master of Commerce, demeurant professionnellement à 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société anonyme - société de gestion de patrimoine familial qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er} . Forme - Dénomination. Il est formé, entre l'unique actionnaire comparant et tous ceux qui deviendront dans la suite actionnaires d'une société constituée sous la forme d'une société anonyme - société de gestion de patrimoine familial sous la dénomination de "VI Participations S.A., SPF" (la "Société"), laquelle sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi") ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur les SPF, telle que modifiée (la "Loi 2007") a et par les présents statuts (les "Statuts").

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

2.2. Le siège social de la Société pourra être transféré à l'intérieur de la Ville de Luxembourg par une décision du conseil d'administration.

2.3. Le siège social pourra être transféré à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg sur décision de l'assemblée générale délibérant dans les formes prévues par les modifications de Statuts.

2.4. La Société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

2.5. Lorsque le conseil d'administration détermine que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social se sont produits ou sont imminents, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales; de telles mesures temporaires ne changent en rien la nationalité de la Société, qui restera luxembourgeoise malgré le transfert temporaire de son siège statutaire.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part, d'instruments financiers au sens de la loi modifiée du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et, d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instrument financier au sens de la loi modifiée du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquies des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières, (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatif, endossables ou non endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet

social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'imisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la loi du 11 mai 2007 sur les SPF, telle que modifiée (la "Loi 2007").

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement public ou privé dans les limites de la Loi 2007.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés pour ses propres obligations et engagements de même que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt dans les limites de la Loi 2007 sur les SPF.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute à tout moment par décision des actionnaires délibérant aux conditions requises pour une modification des Statuts.

Titre II. - Capital - Actions

Art. 5. Capital - Actions.

5.1. Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000,00- (trente et un mille Euros), divisé en 31.000 (trente et un mille) actions avec une valeur nominale de EUR 1,00- (un Euro) chacune.

5.2. Le capital autorisé est fixé à EUR 100.000.000,00- (cent millions d'Euros) qui sera divisé en 100.000.000 (cent millions) d'actions avec une valeur nominale de EUR 1,00- (un Euro) chacune.

5.3. Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

5.4. En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans se terminant le cinquième anniversaire de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, de l'acte de constitution du 18 juillet 2014, autorisé à augmenter en temps utile qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

5.5. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

5.6. La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

5.7. Toute prime d'émission peut être distribuée par l'assemblée générale dans les conditions d'une réserve libre de la Société.

Art. 6. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription se feront aux époques et aux conditions que le conseil d'administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Art. 7. Nature des actions.

7.1. Les actions sont nominatives.

7.2. Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives dont tout actionnaire pourra prendre connaissance.

7.3. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Art. 8. Cession d'actions.

8.1. La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Dans le cas où une action viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant propriétaire unique à son égard. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propiétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

8.2. Les actions peuvent seulement être détenues par des investisseurs éligibles tels que définis à l'article 3 de la Loi 2007.

Art. 9. Emprunts obligataires convertibles.

9.1. Le conseil d'administration peut, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations nominatives, payables en quelque monnaie que ce soit.

9.2. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

9.3. Les détenteurs des emprunts obligataires convertibles doivent remplir les mêmes conditions telles que défini à l'article 8.3 des présents statuts.

Titre III. - Administration - Direction - Surveillance

Art. 10. Assemblées des actionnaires - Général.

10.1. L'actionnaire unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires.

10.2. En cas de pluralité d'actionnaires, chaque assemblée des actionnaires de la Société, régulièrement constituée, représente l'intégralité des actionnaires de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la Société. En particulier, l'assemblée générale des actionnaires sera compétente dans tous les domaines dans lesquels le conseil d'administration, à sa seule discrétion, requiert une approbation formelle de l'assemblée générale des actionnaires.

10.3. Toute assemblée générale des actionnaires sera convoquée conformément à la Loi.

10.4. Chaque action ordinaire donne droit à une voix. Un actionnaire peut agir à toute assemblée des actionnaires en désignant une autre personne comme mandataire, par écrit, par fax, par télégramme ou par télex ou courrier électronique.

10.5. Sauf stipulations contraires de la Loi, les décisions prises par l'assemblée générale annuelle ou ordinaire des actionnaires, dûment convoquée seront prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants, indépendamment de la proportion du capital représenté.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier les Statuts dans toutes ses dispositions ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie une nouvelle assemblée des actionnaires peut être convoquée, dans les formes prévues par la Loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée des actionnaires délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées des actionnaires, les résolutions pour être approuvées devront réunir une majorité de deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires.

10.6. Le conseil d'administration pourra déterminer toutes les autres conditions qui devront être remplies par les actionnaires afin de participer à toute assemblée des actionnaires.

10.7. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, les actionnaires pourront valablement dispenser de toutes formalités de convocations.

Art. 11. Conseil d'administration.

11.1. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé d'au moins trois (3) administrateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

11.2. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou qu'à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un administrateur unique jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

11.3. Les administrateurs seront désignés lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période de six ans maximum et resteront en fonction jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

11.4. Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de cette personne morale.

11.5. Un administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée lors de l'assemblée générale des actionnaires.

11.6. En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateur, pour cause de décès, retraite ou autre, les administrateurs restants pourront désigner dans les trente jours ouvrables suivants, un ou plusieurs successeurs pour palier ces postes vacants, lequel restera en fonction jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires; ou convoquer une assemblée générale des actionnaires pour son remplacement immédiat.

11.7. Les membres du conseil d'administration ne seront pas rémunérés pour leurs services en tant qu'administrateur. La Société pourra rembourser aux administrateurs les dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de leur mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du conseil d'administration.

Art. 12. Indemnisation. La Société peut indemniser tout administrateur ou directeur et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires pour des dépenses raisonnablement encourues par lui en rapport avec toute action, procès ou procédure à laquelle il sera impliqué en raison du fait qu'il a été ou qu'il est un administrateur ou directeur de la Société ou, à la requête de toute autre société de laquelle la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, excepté en relation avec des affaires dans lesquelles il sera finalement jugé responsable de

négligence grave ou de mauvaise gestion; en cas d'arrangement, l'indemnisation sera seulement réglée en relation avec les affaires couvertes par l'arrangement et pour lesquelles la Société obtient l'avis d'un conseiller que la personne qui doit être indemnisée n'a pas failli à ses devoirs de la manière visée ci-dessus. Le précédent droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits auxquels il a droit.

Art. 13. Modalités procédurales.

3.1. En cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres, un président et un vice-président. Quelle que soit la composition du conseil d'administration, son Président pourra aussi choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales.

13.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans la convocation. La convocation contenant l'agenda doit être envoyée par lettre (courrier express ou courrier spécial), par fax, par télégramme, fax, courrier électronique à chaque administrateur au moins 3 (trois) Jours Ouvrables avant la date prévue de la réunion, sauf dans des circonstances d'urgence, dont la nature devra figurer dans la convocation, il suffira que la convocation soit envoyée au moins 24 heures avant l'heure fixée pour la réunion, par télégramme, fax ou courrier électronique. Cette convocation peut être levée par le consentement donné par écrit, par fax, télégramme ou courrier électronique. Une convocation ne sera pas requise pour les réunions du conseil d'administration tenues à des dates, heures et places précédemment convenues par le conseil d'administration.

13.3. Chaque administrateur peut agir à toute réunion du conseil d'administration en nommant un autre Administrateur, par écrit, par fax, par télégramme ou par courrier électronique, comme son mandataire. L'utilisation d'équipement vidéo et de téléconférence est autorisée et les administrateurs utilisant ces technologies sont présumés être physiquement présents et autorisés à voter.

13.4. En cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente à la réunion du conseil d'administration.

13.5. Les décisions seront prises à la majorité des voix exprimées des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

13.6. Les résolutions écrites signées par l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par tous les membres du conseil d'administration auront le même effet que celles valablement prises lors d'une réunion du conseil d'administration.

13.7. Dans la perspective des Statuts, "Jours Ouvrables" a pour signification tout jour calendrier (autre que samedi et dimanche) pendant lequel les banques sont ouvertes pour affaires à Luxembourg.

Art. 14. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

14.1. Les résolutions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux signés par deux administrateurs présents à la réunion.

14.2. Les résolutions prises par l'administrateur unique seront constatées par des procès-verbaux.

14.3. Les copies et extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par son administrateur unique ou en cas de pluralité d'administrateurs, par un des administrateurs sous sa seule signature.

Art. 15. Pouvoirs du conseil d'administration.

15.1. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration.

15.2. Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs de gestion journalière et les affaires courantes de la Société ainsi que les pouvoirs de représentation de la Société en relation avec ceux-ci à un des membres du conseil d'administration, qui sera nommé comme administrateur - délégué. Le conseil d'administration pourra en outre conférer des pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes, qui n'ont pas besoin d'être administrateur, afin de nommer et révoquer tous agents et employés et de fixer leurs rémunérations.

15.3. Une telle délégation à un membre du conseil d'administration impose à celui-ci l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués à cet administrateur-délégué.

Art. 16. Pouvoirs de représentation. La Société est engagée par la seule signature de l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux des administrateurs de la Société ou par la signature conjointe ou unique de toute personne à laquelle des pouvoirs de signature a été délégué par le conseil d'administration.

Art. 17. Commissaires. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires, tel que prévu par la Loi et qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires formeront le conseil des commissaires. Les commissaires sont nommés par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période de maximum six ans.

Art. 18. Affectation des bénéfices, Distribution.

18.1. Réserve Légale.

Du bénéfice net annuel de la Société, cinq pour cent (5%) seront alloués au compte de la réserve statutaire. Ces allocations cesseront d'être obligatoires dès que, et aussi longtemps que, cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

18.2. Dividendes.

L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du conseil d'administration, déterminera de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net et pourra déclarer de temps à autre des dividendes ordinaires sans jamais excéder les montants proposés par le conseil d'administration.

Des dividendes intermédiaires pourront être distribués, sous réserve des conditions prévues par la Loi.

Art. 19. Dissolution et liquidation.

19.1. La Société pourra être dissoute à tout moment en vertu d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise dans les formes requises pour les modifications des Statuts.

19.2. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires, déterminant en outre leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 20. Loi applicable. Pour tous les points non réglés aux présents Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la Loi.

Art. 21. Assemblée générale annuelle.

21.1. L'assemblée générale annuelle des actionnaires sera tenue au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg stipulé dans la convocation, le 29 août à 10.00 heures.

21.2. Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, l'assemblée générale annuelle sera tenue le Jour Ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra être tenue à l'étranger, si de l'opinion absolue et finale du conseil d'administration, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

21.3. D'autres assemblées des actionnaires, ordinaires ou extraordinaires, pourront être tenues en lieux et places tels que spécifié dans les avis de convocations.

Art. 22. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier jour du mois d'avril de chaque année et se termine le dernier jour du mois de mars de l'année suivante.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et prendra fin le 31 mars 2015.

La première assemblée générale des actionnaires se tiendra en 2015.

Souscription - Libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, trente et un mille (31.000) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, PICIGIEMME S.à r.l., préqualifié, et libérées intégralement par le souscripteur prêté moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille Euros (EUR 31.000,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Assemblée générale des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Le comparant pré-mentionné, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

2. Les personnes suivantes sont appelées comme administrateurs:

a) Madame Virginie DERAÏNS, employée privée, née à Amnéville (France), le 11 janvier 1981, demeurant professionnellement au 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

b) Madame Sonia LARABA, employée privée, née à Moyeuve-Grande (France), le 4 juin 1983, demeurant professionnellement au 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg et

c) Madame Sonja BEMTGEN, licenciée en criminologie, née à Luxembourg (Luxembourg), le 4 janvier 1955, demeurant professionnellement au 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Sauf renouvellement, leur mandat viendra à expiration lors de la tenue de l'assemblée générale annuelle de 2019.

3. La société anonyme "PICIGIEMME S.à r.l.", établie et ayant son siège social à 38, Haerebiërg, L-6868 Wecker, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 75.133, est nommée commissaire de la Société.

Sauf renouvellement, son mandat viendra à expiration lors de la tenue de l'assemblée générale annuelle de 2019.

4. Le siège social est établi au 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Lobo, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 22 juillet 2014. REM/2014/1585. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 4 août 2014.

Référence de publication: 2014122019/292.

(140140378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

Verref I Watchmen Holding 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 22, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 189.098.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fifth day of July,
Before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

VEREF I INVEST CO 5 S.À R.L., a private limited liability company governed by Luxembourg law, having its registered office at 22, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 180.008, here represented by Me James MURPHY, attorney-at-law, with professional address in Howald (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal,

Which proxy shall be signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing person, represented as stated above, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée, which shall be formed:

Art. 1. The founding partner and all persons and entities who may become partners in the future (singularly the "Partner" and jointly, the "Partners"), hereby form a private company with limited liability (the "Company") which will be governed by the laws pertaining to such an entity as well as by these articles of association (the "Articles of Association").

Art. 2. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, warrants, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The Company may also invest in and develop real estate as well as carry out real estate management.

The Company may render to any member of the group and co-investors every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The Company may borrow in any form, in particular it may proceed to the issuance of notes, certificates, bonds and debentures (including convertible instruments) and any kind of convertible or non-convertible debt and/ or equity securities or instruments by way of private placement.

The Company may carry out any other financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects.

The Company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. The term of the Company shall be for an unlimited period.

Art. 4. The Company's denomination shall be "VEREF I Watchmen Holding 1 S.à r.l.".

Art. 5. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the manager(s) of the

Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles of Association.

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the manager(s) of the Company.

Where the manager(s) of the Company determine(s) that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 6. The Company's corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-), represented by one hundred twenty five thousand (125,000) redeemable parts with a par value of ten Euro cents (EUR 0.10) each, fully subscribed for and paid up.

The authorised capital of the Company is fixed at one hundred million Euros (EUR 100,000,000.-) represented by one billion (1,000,000,000) redeemable parts with a par value of ten Euro cents (EUR 0.10) each.

All parts may be issued with a premium. The manager(s) may create such capital reserves from time to time as they may determine is proper (in addition to those which are required by law) and shall create a paid in surplus from funds received by the Company as issue premiums on the issue and subscription of its parts. The payment of any dividend or other distribution out of a reserve fund to Partners may be decided by the manager(s).

During the period of five (5) years from the date of the publication of the Company's deed of incorporation dated 25 July 2014, the manager(s) is/are hereby authorised to issue additional parts and to grant options to subscribe for such parts up to the amount of the authorised capital (without taking account of the capital already issued), to such persons and on such terms as he/they shall see fit (and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing Partners a preferential right to subscribe for the parts to be issued).

Whenever the manager(s) effect(s) an increase of capital in whole or in part he/they shall be obliged to take steps to amend this Article in order to record the change and the manager(s) is/are authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with legal requirements.

Within the five (5) years period referred to above and within the limit of the authorised capital, the manager(s) is/are further authorised to issue convertible bonds or assimilated instruments or bonds with subscription rights or any debt financial instruments on such other terms and conditions as the manager(s) shall consider from time to time to be in the best interest of the Company and without reserving to existing Partners a preferential right to subscribe for such instruments or the parts underlying such instruments.

The period or extent of such authority may be extended or increased by the Partners in general meeting from time to time, in the manner required for amendment of these Articles of Association.

Art. 7. Subject to the prior written approval of the Partner(s), the manager(s) may redeem all or some of the parts.

If the manager(s) determine(s) to redeem any parts he/they shall give the holder(s) of the parts such reasonable notice of the redemption as he/they shall determine.

Each holder of such parts shall execute and deliver such documents or instruments or otherwise take such actions as may be required by the Company to give effect to these provisions. Each manager in office at that time is hereby granted a power of attorney by each holder of parts to execute and deliver any such documents or instruments or take any such actions in the name of and on behalf of such holder of parts to the extent that such holder of parts fails to do so.

Once a part is redeemed the holder of the part shall cease to be entitled to any rights in respect of it (except the right to receive a dividend which has been declared prior to such redemption).

The manager(s) shall either redeem the parts out of distributable reserves or re-issue such parts immediately to new Partners. Alternatively, the manager(s) may at his/their discretion decide to cancel any redeemed parts and is/are then authorized to take the necessary steps to record the modification of the Articles of Association and to publish the modification in accordance with applicable Luxembourg laws.

Art. 8. The Company's parts are freely transferable between existing Partners.

They may only be disposed of inter vivos to new Partners following the passing of a resolution of the Partners in general meeting, approved by a majority amounting to three-quarters of the corporate capital.

Art. 9. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one (1) of the Partners will not bring the Company to an end.

Art. 10. No creditors of a Partner may for any reason seize any assets of the Company in respect of that Partner's own indebtedness.

Art. 11. The Company is managed by one (1) or several managers, not necessarily Partners, appointed by the Partner(s). If several managers are appointed, they form a board of managers (the "Board of Managers").

The Partner(s) will have the power to appoint the manager(s) and to dismiss such manager(s) at any time in its/their discretion without giving reasons.

In dealing with third parties, the manager(s) has/have the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to perform or authorise any acts or operations connected with its objects.

The managers may elect a chairman of their Board of Managers and determine the period for which he is to hold office; but if no such chairman is elected, or if at any meeting the chairman is not present within five (5) minutes after the time appointed for holding the same, the managers present may choose one (1) of their number to be chairman of the meeting. The chairman shall always be required to be physically present in Luxembourg unless otherwise determined by the managers.

A manager may participate in a meeting of the Board of Managers by conference telephone or other communications equipment by means of which all the persons participating in the meeting can communicate with each other at the same time. Participation by a manager in a meeting in this manner is treated as presence in person at that meeting. Unless otherwise determined by the managers, the meeting shall be deemed to be held at the place where the chairman is at the start of the meeting.

A manager may be represented at any meetings of the Board of Managers by a proxy appointed in writing by him. He must appoint as proxy another manager in office of the Company. The vote of the proxy shall for all purposes be deemed to be that of the appointing manager.

In order to be valid, resolutions of the Board of Managers must be passed by the vote of at least a simple majority of managers in office at the time of the resolutions. In the event of an equality of votes, any chairman of the Board of Managers that may be appointed by the Board of Managers, shall not have a casting vote.

Written resolutions signed by all the managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies thereof and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

Subject to any matters that require approval by the Partner(s) in accordance with Article 14, any manager can bind the Company by his sole signature for any transaction involving an amount of twenty five thousand Euros (EUR 25,000.-) or less. The manager(s) may delegate signatory power to any manager or third party to bind the Company in the context of a specific transaction.

Art. 12. The Company shall, to the fullest extent permitted by law, indemnify any person who is, or has been, a manager or officer, against any liability and expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any investigation, claim, action, suit or proceeding in which he becomes involved as a party or otherwise by reason of him being or having been a manager or officer of the Company or, at its request, of any other company of which the Company is a shareholder or a creditor and from which he is not entitled to be indemnified, and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in a court of competent jurisdiction in such investigation, claim, action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, or willful misconduct in the conduct of his office; in the event of settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which a tribunal of competent jurisdiction has approved the settlement or the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty.

Art. 13. The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by him/them in the name of the Company. He/they is/are simple authorised agent(s) and is/are responsible only for the execution of his/their mandate.

Art. 14. Each Partner may take part in collective decisions irrespective of the number of parts which it owns.

The following matters require prior written approval by the Partner(s):

- any expenditure or investment by the Company or any of its subsidiaries exceeding twenty five thousand Euros (EUR 25,000.-),
- any sale, transfer or disposal of (including for the avoidance of doubt the granting of security over) the whole or any substantial part of the Company's assets or the assets of any subsidiary of the Company,
- formation of any subsidiary by the Company,
- amendments of the articles of association of any subsidiary,
- dissolution of any subsidiary,
- any issue or redemption of any kind of debt and/ or equity securities,
- redemption of parts.

Each Partner has voting rights commensurate with its holding of parts. Each Partner may appoint a proxy to represent it at general meetings of the Company.

Art. 15. The Company's financial year commences on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 16. Each year on the 31st of December, the books of the Company shall be closed and the manager(s) shall prepare an inventory including an estimate of the value of the Company's assets and liabilities as well as the Company's financial statements.

Art. 17. Each Partner may inspect the above inventory and the financial statements at the Company's registered office.

Art. 18. The amount stated in the annual inventory, after deduction of general expenses, amortisation and other expenses, represents the net profit of the Company.

Five percent (5%) of the net profit is set aside to be put into a statutory reserve, until this reserve amounts to ten percent (10%) of the corporate capital. The balance may be used freely by the Partner(s).

Any dividend declared shall be distributed among the holder(s) of parts in proportion to the number of parts it/they hold(s). The holder(s) of parts in respect of which issue premiums have been paid will be entitled to distributions not only in respect of the corporate capital but also in respect of the amount of issue premiums paid by such holder(s) reduced by any distributions of such issue premiums to the holder(s) of such parts or any amounts of such issue premium used for the setting off of any realized or unrealized capital losses.

The manager(s) is/are authorised to proceed, as often as he/they deem(s) appropriate and at any moment in time during the accounting year, to the payment of interim dividends, subject only to the two (2) following conditions: the manager(s) may only take the decision to distribute interim dividends on the basis of interim accounts drawn up within thirty (30) days before the date of the decision regarding a distribution of dividends; the interim accounts, which may be un-audited, must show that sufficient distributable profits exist.

Art. 19. At the time of the winding up of the Company, the liquidation of the Company will be carried out by one (1) or more liquidators, who may be Partners, and who are appointed by the general meeting of the Company.

Art. 20. Each of the Partners will refer to the legal provisions on all matters for which no specific provision is made in these Articles of Association.

Special provision

The first financial year shall begin on the date of the incorporation and shall end on 31 December 2014.

Subscription

The articles of incorporation of the Company having thus been established, the above named founding partner declares to subscribe the capital as follows:

VEREF I INVEST CO 5 S.À R.L., pre-named	125,000 parts
TOTAL:	125,000 parts

The parts have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand three hundred Euros.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named partner took the following resolutions:

- 1) The number of manager(s) is fixed at two (2) persons.
- 2) The following persons are appointed as managers for an unlimited period:
 - Mr Francesco Biscarini, director of companies, born in Perugia, Italy on 23 February 1971, professionally residing at 22, rue Michel Welter, L-2730, Luxembourg; and
 - Mr Edwin Richard Anthony van Emmerik, director of companies, born in Utrecht (The Netherlands) on February 12, 1966, professionally residing at Hullenbergweg 381, 1101 Cr Amsterdam, The Netherlands.
- 3) The Company shall have its registered office at 22, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Howald (Grand-Duchy of Luxembourg) on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the proxyholder of the appearing person, which is known to the notary by first name, last name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Follows the french version:

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq juillet.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

VEREF I INVEST Co 5 S.à r.l., une société à responsabilité limitée soumise au droit luxembourgeois, ayant son siège social à 22, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 180.008, ici représentée par Me James MURPHY, avocat, ayant son adresse professionnelle à Howald (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé,

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la personne représentant le comparant susnommé et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre l'associé fondateur et tous ceux qui pourront devenir associés par la suite (au singulier l'"Associé" et conjointement les "Associés"), une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

Art. 2. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, de bons de souscription, de dettes, de billets et d'autres valeurs mobilières de toutes espèces, ainsi que la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut aussi investir dans et développer de l'immobilier et faire de la gestion immobilière.

La Société peut fournir à tout membre du groupe et co-investisseurs toute assistance, que ce soit par voie de prêts, garanties ou autres.

La Société peut emprunter sous toutes les formes, et en particulier elle peut procéder à l'émission de billets, certificats, obligations et dettes (y compris des instruments convertibles) et toute forme de dette convertible ou non-convertible et/ ou titres ou instruments de capital par placement privé.

La Société peut poursuivre toute autre activité de nature financière, industrielle ou commerciale qui est directement ou indirectement en relation avec ses objets.

La Société peut de manière générale prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et poursuivre toute opération utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de "VEREF I Watchmen Holding 1 S.à r.l."

Art. 5. Le siège social de la Société est établi dans la municipalité de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la municipalité par une résolution du/des gérant(s) de la Société. Le siège social pourra être transféré ultérieurement à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale de la Société adoptée selon la manière requise pour la modification des Statuts.

Des succursales, des filiales ou d'autres bureaux pourront être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou ailleurs par une résolution du/des gérant(s) de la Société.

Dans l'éventualité où le(s) gérant(s) de la Société détermine(nt) que des développements ou événements extraordinaires politiques ou militaires ont eu lieu ou sont imminents et que ces développements ou événements pourraient entraver les activités normales de la Société à son siège social, ou avec la facilité de communication entre ce bureau et des personnes ailleurs, le siège social pourra temporairement être transféré ailleurs jusqu'à la cessation totale de ces circonstances extraordinaires. De telles mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, qui, nonobstant le transfert temporaire de son siège social, restera une société de droit luxembourgeois.

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-), représenté par cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales rachetables, chacune d'une valeur nominale de dix centimes d'Euro (EUR 0,10), entièrement souscrites et libérées.

Le capital autorisé de la Société est fixé à cent millions d'Euro (EUR 100.000.000,-) représenté par un milliard (1.000.000.000) de parts sociales rachetables d'une valeur nominale de dix centimes d'Euro (EUR 0,10) chacune.

Toutes les parts sociales pourront être émises avec une prime d'émission. Le(s) gérant(s) pourra/ont créer ponctuellement les réserves qu'il(s) jugera/ont appropriées (en plus des réserves légales) et créera/ont une réserve destinée à recevoir les primes d'émission reçues par la Société lors de l'émission et de la souscription de ses parts sociales. Le paiement de tout dividende ou de toute autre distribution résultant d'un fonds de réserve aux Associés pourra être décidé par le(s) gérant(s).

Durant la période de cinq (5) ans à compter de la date de publication de l'acte constitutif de la Société du 25 juillet 2014, le(s) gérant(s) est/sont autorisé(s) par les présentes à émettre des parts sociales additionnelles et à accorder des options pour souscrire des parts sociales additionnelles, aux personnes et aux conditions qu'il(s) jugera/ont adéquates, dans les limites du capital autorisé (sans prendre en compte le capital déjà émis) (et spécifiquement à procéder en la matière sans réserver un droit préférentiel aux Associés existants en vue de la souscription des parts sociales à émettre).

Lorsque le(s) gérant(s) effectue(nt) une augmentation de capital, en entier ou en partie, il(s) sera/ont tenu(s) de prendre les mesures nécessaires pour modifier cet Article afin d'enregistrer le changement, et le(s) gérant(s) est/sont autorisé(s) à prendre ou autoriser les mesures requises en vue de l'exécution et de la publication de telles modifications conformément aux exigences légales.

Dans le délai de cinq (5) ans prévu ci-dessus et le respect des limites relatives au capital autorisé, le(s) gérant(s) est/sont autorisé(s) à émettre des obligations convertibles ou instruments assimilés ou obligations avec droits de souscription ou tout autre instrument financier de dette aux telles autres conditions générales que le(s) gérant(s) jugera/ont servir au mieux les intérêts de la Société et sans réserver aux Associés existants un droit préférentiel de souscrire de tels instruments ou les parts sociales sous-jacentes à de tels instruments.

La période ou l'étendue de cette autorisation peut être prorogée ou accrue par les Associés en assemblée générale de temps en temps de la manière requise pour la modification de ces Statuts.

Art. 7. Sous condition d'agrément écrit préalable des Associé(s), le(s) gérant(s) peu(ven)t décider de racheter, intégralement ou partiellement, les parts sociales.

Si le(s) gérant(s) décide(nt) du rachat de parts sociales, il(s) donnera/ont aux détenteurs de ces parts sociales un préavis de rachat qu'il(s) jugera/ont raisonnable.

Chaque détenteur de ces parts sociales signera ou remettra tout document ou instrument ou prendra toute mesure tels que requis par la Société afin de permettre la prise d'effet de ces dispositions. Chaque gérant en fonction à ce moment est par les présentes investi d'une procuration par chacun des détenteurs de parts sociales afin d'exécuter ou de remettre tout document ou instrument ou de prendre toute mesure au nom et pour le compte de ce détenteur de parts sociales dans la mesure où ce dernier néglige de le faire.

Lorsqu'une part sociale est rachetée, le détenteur de cette part sociale perd tous les droits y afférents (à l'exception du droit de percevoir un dividende qui a été déclaré avant ce rachat).

Le(s) gérant(s) procédera/ont au rachat de parts sociales par l'utilisation des réserves distribuables ou par la réémission immédiate de ces parts sociales à de nouveaux Associés. Sinon, le(s) gérant(s) peu(ven)t, à sa/leur discrétion, décider l'annulation des parts sociales rachetées et il lui/leur est dès lors permis de prendre toute action afin d'enregistrer la modification des Statuts de la Société et de publier cette modification conformément à la législation luxembourgeoise en vigueur.

Art. 8. Les parts sociales de la Société sont librement cessibles entre Associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-Associés que moyennant l'agrément donné par les Associés en assemblée générale représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des Associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 10. Aucun créancier d'un Associé ne peut saisir les actifs de la Société en raison des propres dettes de cet Associé.

Art. 11. La Société est gérée par un (1) ou plusieurs gérants, Associés ou non, nommés par le(s) Associé(s). Si plusieurs gérants sont nommés, ils forment un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par le(s) Associé(s) et est/sont révocable(s) ad nutum par celui/ceux-ci.

Le(s) gérant(s) a/ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à ses objets.

Les gérants peuvent nommer un président du Conseil de Gérance et déterminer la durée pour laquelle il est nommé; mais si aucun président n'est nommé, ou lorsque le président nommé n'est pas présent dans les cinq (5) minutes qui suivent l'heure fixée pour la réunion, les gérants peuvent choisir parmi eux et nommer un nouveau président pour cette réunion. Le président est toujours requis d'être physiquement présent à Luxembourg sauf décision contraire des gérants.

Un gérant pourra participer à la réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou tout autre moyen de communication permettant aux personnes présentes de communiquer entre elles. Un gérant qui assiste à la réunion de la façon décrite ci-dessus sera considéré comme ayant été présent en personne. Sauf décision contraire des gérants, la réunion est considérée avoir été tenue au lieu où le président a initié la réunion.

Un gérant peut se faire représenter lors des réunions du Conseil de Gérance, à condition de remettre une procuration écrite à la personne de son choix. Cette personne doit nécessairement être un autre gérant en fonction de la Société. Le vote du représentant sera traité comme si le gérant représenté avait voté en personne.

Pour être valides, les résolutions du Conseil de Gérance doivent être approuvées par le vote d'au moins une majorité simple des gérants en fonction au moment des résolutions. En cas de partage de voix, tout président du Conseil de Gérance, qui pourra être nommé, n'aura pas de vote prépondérant.

Les résolutions écrites signées par les gérants auront la même validité et efficacité que si elles avaient été prises lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures pourront figurer sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une même résolution et pourront être prouvées par lettre, télécopie ou tous moyens similaires de communication.

Sauf les matières pour lesquelles l'agrément du/des Associé(s) est requis en application de l'Article 14, chaque gérant peut engager la Société par sa seule signature pour toute transaction d'une valeur de vingt-cinq mille Euro (EUR 25.000,-)

ou moins. Le(s) gérant(s) peu(ven)t déléguer le pouvoir de signature à tout gérant ou à tout tiers pour engager la Société dans le contexte d'une transaction spécifique.

Art. 12. La Société indemniserà, dans le sens le plus large permis par la loi, toute personne qui est ou qui a été un gérant ou fondé de pouvoir de la Société, de toutes responsabilités et dépenses raisonnablement occasionnées ou payées par cette personne en relation avec toutes enquêtes, demandes, actions ou tous procès dans lesquels elle a été impliquée en tant que partie ou auxquels elle est ou aura été partie en sa qualité de gérant ou de fondé de pouvoir de la Société ou pour avoir été à la demande de la Société gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la société est actionnaire ou créancière et par laquelle elle ne serait pas indemnisée ainsi que des montants payés ou occasionnés par elle dans le cadre du règlement de ceux-ci, sauf le cas où dans pareils enquêtes, demandes, actions ou procès, elle sera finalement condamnée pour négligence/faute grave ou faute dolosive dans l'exécution de son mandat; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que pour des matières couvertes par l'arrangement dont un tribunal compétent a approuvé l'arrangement ou si la Société est informée par son avocat-conseil que la personne en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs.

Art. 13. Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) à raison de sa/leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société. Il(s) est/sont un/de simple(s) mandataire(s) et ne est/sont responsable(s) que de l'exécution de son/leur mandat.

Art. 14. Chaque Associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient.

Les matières suivantes requièrent un agrément écrit préalable du/des Associé(s):

- les dépenses ou investissements par la Société ou l'une de ses filiales pour un montant qui excède vingt-cinq mille Euro (EUR 25.000,-);

- toute vente, transfert ou aliénation (y compris pour éviter toute confusion la mise en nantissement) de tout ou d'une partie substantielle des actifs de la Société ou de l'une de ses filiales;

- la constitution d'une filiale par la Société;

- la modification des statuts d'une filiale;

- la dissolution d'une filiale;

- l'émission ou le rachat de tout instrument de dette ou de capital;

- le rachat de parts sociales.

Chaque Associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque Associé peut se faire valablement représenter aux assemblées générales par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 16. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes de la Société sont arrêtés et le(s) gérant(s) dresse(nt) un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société ainsi que les comptes sociaux.

Art. 17. Tout Associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et des comptes sociaux.

Art. 18. Le produit constaté dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et autres charges, constitue le bénéfice net de la Société.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pourcent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition du/des Associé(s).

Un dividende déclaré sera distribué à/aux Associé(s) en proportion du nombre des parts sociales qu'il(s) détien(nen)t. Le(s) détenteur(s) de parts sociales émises avec une prime d'émission pourra/ont recevoir des distributions non seulement en rapport avec le capital social, mais également en rapport avec les primes d'émission payées, dont il y a lieu de déduire toute distribution de ces primes d'émission au(x) détenteur(s) de ces parts sociales ou toute partie de ces primes d'émission utilisée pour compenser les moins-values réalisées ou latentes.

Le(s) gérant(s) est/sont autorisé(s) à procéder autant de fois qu'il(s) le juge(nt) opportun et à tout moment de l'année sociale, au paiement des dividendes intérimaires sous le respect seulement des deux (2) conditions suivantes: le(s) gérant(s) ne peu(ven)t prendre la décision de distribuer des dividendes intérimaires que sur la base de comptes intérimaires préparés dans les trente (30) jours avant la date de ladite décision de déclaration de dividendes; les comptes intérimaires, qui ne doivent pas être audités, doivent attester qu'il existe un bénéfice distribuable suffisant.

Art. 19. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un (1) ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, et nommés par l'assemblée générale de la Société.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents Statuts, chacun des Associés se réfère aux dispositions légales.

Disposition spéciale

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et finit le 31 décembre 2014.

131642

Souscription

Les statuts de la Société ayant ainsi été établis, l'associé fondateur susmentionné déclare vouloir souscrire le total du capital de la manière suivante:

VEREF I INVEST CO 5 S.À R.L., prénommée 125.000 parts sociales
TOTAL 125.000 parts sociales

Toutes ces parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cent Euro (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille trois cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Après la constitution de la Société, l'associé fondateur prénommé a pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre des gérants est fixé à deux (2) personnes.

2) Sont nommés gérants pour une période indéterminée:

- M. Francesco Biscarini, gérant des sociétés, né à Perugia (Italie) le 23 février 1971, avec résidence professionnelle à 22, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg.

- M. Edwin Richard Anthony van Emmerik, gérant des sociétés, né à Utrecht (Pays Bas) le 12 février 1966, avec résidence professionnelle à Hullenbergweg 381, 1101 Cr Amsterdam, Pays-Bas.

3) Le siège social de la Société est établi au 22, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la personne représentant le comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de la même personne, il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Howald (Grand-Duché de Luxembourg), date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la personne représentant le comparant, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit représentant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: James Murphy, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils, le 29 juillet 2014. Relation EAC/2014/10527. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014122016/401.

(140139582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

Finepoint Capital Partners II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 189.129.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-ninth day of July.

Before Maître Francis KESSELER, notary, residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARS:

Finepoint Capital Partners II, L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the state of Delaware, with registered address at c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA and registered under number 5405496 (the Subscriber),

hereby represented by Audrey Cubizolles, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney of the Subscriber, after having been initialled ne varietur by the proxyholder and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Subscriber requests the undersigned notary to record the following articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which it hereby declares to incorporate:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name “Finepoint Capital Partners II S.à r.l.” (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers of the Company. Where the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object. The corporate objects of the Company are as follows:

3.1. The acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular:

(a) acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, notes, asset-backed securities, debentures, certificates of deposit and other debt and other instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including any securitisation vehicle; and

(b) participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise.

3.2. The acquisition of participations in loans and/or lending of funds (including the proceeds of any borrowings and/or issuances of debt securities) to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. The Company may in particular:

(a) acquire participations and otherwise invest in and provide senior secured first lien revolving and term loans, senior secured second lien term loans, secured and unsecured mezzanine securities, junior loans and notes, unitranche loans, other types of hybrid debt, bonds and other types of securities, notes and instruments;

(b) for own account, enter into, execute, deliver and perform foreign exchange currency transactions and swap, derivatives and commodity transactions to the extent that such transactions facilitate or further the performance of the Company’s corporate objects and employ techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate and other risks;

(c) give and receive guarantees and grant and receive securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company; and

(d) pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets,

provided that the Company may not carry on any activity that would fall within, and be regulated by, the Banking Act dated 5 April 1993 concerning the financial sector as amended from time to time.

3.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.4. The Company may borrow in any form except by way of public offer or by way of collecting deposits or repayable funds from the public. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities, all in registered form only.

3.5. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management.

3.6. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to movable or immovable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at USD 20,000 (twenty thousand United States dollars) represented by 20,000 (twenty thousand) shares (collectively the Shares, and individually a Share) with a par value of USD 1 (one United States dollar) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

5.3. The sole shareholder may contribute Capital Surplus to the Company and amounts so contributed shall be freely distributable. Capital Surplus shall mean the amounts (a) contributed by the sole shareholder to the Company without any shares being issued in exchange, and (b) allocated in the accounts of the Company to the non-share contribution account (account 115 "capital contribution without the issuance of new shares" of the Luxembourg standard chart of account of 10 June 2009).

Art. 6. Shares.

6.1. Each Share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of Shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint coowners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of Shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own Shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by a board of managers composed of one or several managers appointed by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of the shareholders which sets the term of their office. The managers need not be shareholder(s). The sole shareholder or the general meeting of the shareholders may appoint managers of two different classes, being class A managers (the Class A Manager(s)) and class B managers (the Class B Manager(s)).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason), by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the shareholder(s) fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the board of managers of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, (including at least one Class A Manager in the event that the sole shareholder or the general meeting of the shareholders

has appointed different classes of managers). Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast, (provided that at least one Class A Manager has agreed on those resolutions, in the event that the sole shareholder or the general meeting of the shareholders has appointed different classes of managers). The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of two managers, including one Class A Manager and one Class B Manager in the event that the sole shareholder or the general meeting of the shareholders has appointed different classes of managers or, as the case may be, by the joint or sole signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. The sole shareholder shall exercise all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

12.2. If the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolutions. The shareholders shall be consulted in writing in accordance with article 13.2 of these Articles and shall cast their vote by signing the circular resolutions. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies thereof.

12.3. In all other cases, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings of shareholders.

12.4. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each Share entitles one vote.

Art. 13. Notices, quorum, majority and voting procedures.

13.1. The shareholders may be convened or consulted by any manager. The board of managers or, failing which, the statutory auditor(s), must convene or consult the shareholders following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

13.2. Written notice of any general meeting of shareholders shall be given to all shareholders at twenty four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall have been set forth in the notice of the meeting.

13.3. General meetings of shareholders shall be held at such place and time specified in the notices.

13.4. If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

13.5. A shareholder may grant a written power of attorney to another person (who need not be a shareholder) in order to represent him/her/it at any general meeting of shareholders.

13.6. Resolutions of the general meeting of shareholders shall be passed by shareholders owning more than half of the share capital. If this majority is not reached at the first meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter, and resolutions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

13.7. The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

13.8. Any change in the nationality of the Company and any increase of any shareholder's commitments in the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Financial year and annual general meeting of shareholders.

14.1. The financial year of the Company shall begin on the first of January and end on the thirty-first of December of each year.

14.2. Each year, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing the Company's commitments and the debts of the managers, auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the inventory, the balance sheet and the report of the statutory auditor(s), if any, at the registered office.

14.4. The annual general meeting shall be held at the place and time specified in the convening notice. The balance sheet and profit and loss accounts shall be approved by circular resolution or at the annual general meeting within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required when the legal reserve has reached an amount equal to ten per cent (10%) of the corporate capital.

15.2. The annual general meeting of shareholders shall determine how the balance of the annual net profits shall be disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i.) interim accounts are drawn up by the board of managers;

(ii.) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium and Capital Surplus) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii.) the decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv.) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v.) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder (s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the Shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provision

Art. 17. General Provision. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2014.

Subscription - Payment

Thereupon, the Subscriber, represented as stated above, declares to subscribe for all the 20,000 (twenty thousand) shares, with a par value of USD 1 (one United States dollar) each.

The shares have all been fully paid up by way of a contribution in cash, so that the amount of USD 20,000 (twenty thousand United States dollars) is as of now at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

The Subscriber, represented as stated above, is from now on referred to below as the Sole Shareholder.

Resolutions of the Sole Shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the Sole Shareholder has passed the following resolutions:

(a) set the number of managers of the Company at three (3);

(b) appoint Rebecca Nordhaus, born on 17 March 1973, in New Haven, Connecticut, USA and with professional address at 500 Boylston Street, 24th Floor, Boston, Massachusetts 02116, USA, as manager of the Company for an indefinite period and designate such manager as a Class A manager;

(c) appoint Sophie Mosnier, born on 3 May 1979, in Paris, France and with professional address at c/o ManagementPlus (Luxembourg) S.A., 24 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as manager of the Company for an indefinite period and designate such manager as a Class B manager;

(d) appoint Michel Vareika, born on 24 May 1960 in Etterbeek, Belgium and with professional address at 8, rue Killeberg, L-5762 Hassel, Grand Duchy of Luxembourg, as manager of the Company for an indefinite period and designate such manager as a Class B manager; and

(e) set the registered office of the Company at 24 rue Beaumont, 2^{ème} étage, L-1219 Luxembourg.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of its incorporation is estimated at one thousand three hundred euro.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuvième jour du mois de juillet,

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand Duché de Luxembourg.

COMPARAIT

Finepoint Capital Partners II, L.P., un limited partnership constitué selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, et immatriculé sous le numéro 5405496 (le Souscripteur),

représentée par Audrey Cubizolles, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration du Souscripteur, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le Souscripteur requiert le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Finepoint Capital Partners II S.à r.l.» (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance de la Société. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés adoptée de la même manière que pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Dans les cas où le conseil de gérance de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social. Les objets sociaux de la Société sont les suivants:

3.1. La prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier:

(a) acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, titres adossés à des actifs, certificats de dépôt et autre dette, et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris tout véhicule de titrisation; et

(b) participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise.

3.2. L'acquisition de participations dans des prêts et/ou le prêt de fonds (y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations), à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. La Société peut également:

(a) acquérir des participations et investir dans des prêts garantis de premier rang renouvelables et à terme, dans des prêts garantis de deuxième rang à terme, dans des instruments mezzanine garantis et non-garantis, dans des prêts de type unitranche, et dans d'autres types de titres, valeurs mobilières et instruments;

(b) pour son propre compte, conclure, signer, délivrer, exécuter, des opérations de change de devises étrangères, des swap, des opérations sur des instruments dérivés et de matières premières dans la mesure où ces opérations facilitent ou améliorent la réalisation des objets sociaux de la Société et emploient des moyens et instruments destinés à la protéger contre les risques du crédit, des taux de change, le taux d'intérêt et autres risques;

(c) donner et recevoir des garanties et donner et recevoir des sûretés en faveur de tiers pour assurer ses obligations ou les obligations de ses succursales, filiales, ou toute autre société; et

(d) nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs,

pour autant que la Société n'accomplisse aucune activité qui tomberait dans le champ d'application, et serait réglementée par, la Loi Bancaire du 5 avril 1993 relative au secteur financier telle qu'amendée de temps en temps.

3.3. La Société peut encore investir dans des l'acquisition et la gestion de portefeuille de brevets et d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.4. La Société peut emprunter sous toutes les formes exceptés par voie d'offre publique ou en recevant du public des dépôts ou autres fonds remboursables. Elle peut émettre par voie de placements privés uniquement, des créances, dettes, obligations et toute autre forme de dette et/ou capital, toutes sous forme nominative uniquement.

3.5. La Société peut d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace.

3.6. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que toutes transactions relatives à la propriété mobilière ou immobilière, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civiques, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à USD 20.000 (vingt mille dollars des Etats Unis d'Amérique), représenté par 20.000 (vingt mille) parts sociales (collectivement les Parts Sociales et individuellement une Part Sociale) ayant une valeur nominale de USD 1 (un dollar des Etats Unis d'Amérique) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, adoptée de la même manière que pour une modification des Statuts.

5.3. L'associé unique peut effectuer des apports à la Société en capitaux propres et les montants ainsi apportés seront librement distribuables. Apport en Capitaux Propres signifie les montants (a) apportés par les associés de la Société, sans qu'aucune part sociale ne soit émise en contrepartie et (b) alloués aux comptes de la Société, au compte d'apports en capitaux propres (compte 115 «apport en capitaux propres non rémunéré par des titres» du plan comptable normalisé de Luxembourg daté du 10 Juin 2009).

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque Part Sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des Parts Sociales existantes.

6.2. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Part Sociale. Les copropriétaires indivis de Parts Sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

6.3. Les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés ou, s'il n'y a pas plus d'un associé, aux tiers.

Si la Société a plus d'un associé, le transfert des Parts Sociales à des non-associés est soumis à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

La cession de Parts Sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par l'associé unique.

6.5. La Société pourra racheter ses Parts Sociales dans les limites fixées par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1. La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'un ou plusieurs gérants nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixe le terme de leur mandat. Les gérants n'ont pas besoin d'être associé(s). L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut nommer des gérants de deux catégories différentes, étant les gérants de catégorie A (le(s) Gérant(s) de Catégorie A) et les gérants de Catégories B (le(s) Gérant(s) de Catégorie B).

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à (aux) associé(s) par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, qu'ils soient associés ou non, par le gérant ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance de la Société.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit, soit en original, par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée (comprenant au moins un Gérant de Classe A, dans le cas où l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé différentes catégories de gérants). Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix exprimées à condition qu'au moins un Gérant de Classe A ait donné son accord sur ces résolutions, dans le cas où l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé différentes catégories de gérants. Les résolutions du conseil de gérance seront consignées en procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à une réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe de deux gérants, comprenant un Gérant de Classe A et un Gérant de Classe B, dans le cas où l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé différentes catégories de gérants ou, le cas échéant, par la ou les signature(s) individuelles ou conjointes de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Résolutions des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront consignées sous forme de procès-verbal ou établies sous forme de résolutions écrites.

12.2. Si la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par voie circulaire. Les associés seront consultés par écrit, conformément à l'article 13.2 de ces Statuts et émettront leur vote en

signant les résolutions circulaires. Les signatures des associés peuvent apparaître sur un document unique ou sur différentes copies de ce document.

12.3. Dans tous les autres cas, les résolutions des associés seront adoptées à l'occasion d'assemblées générales des associés.

12.4. Chaque associé a des droits de vote au prorata de sa participation. Chaque Part Sociale donne droit à un vote.

Art. 13. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote.

13.1. Les associés peuvent être convoqués ou consultés par tout gérant. Le conseil de gérance ou, à défaut, le (les) réviseur(s) agréé(s), doivent convoquer ou consulter les associés suite à une demande des associés représentant plus de la moitié du capital social.

13.2. Une convocation écrite à toute assemblée générale des associés sera donnée à tous les associés au moins vingt-quatre (24) heures avant la date de l'assemblée, sauf dans les cas d'urgence dont la nature et les circonstances devront avoir été établies dans la convocation à l'assemblée.

13.3. Les assemblées générales des associés seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

13.4. Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des associés peut se tenir sans convocation préalable.

13.5. Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, (associé ou non), afin de le représenter à toute assemblée générale des associés.

13.6. Les décisions de l'assemblée générale des associés seront adoptées par les associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte lors de la première assemblée générale ou lors de la première consultation écrite, les associés seront convoqués une deuxième fois par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des votes émis, sans égard à la proportion du capital social représenté.

13.7. Les Statuts peuvent seulement être modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

13.8. Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social et assemblée générale des associés.

14.1. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le conseil de gérance dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, auditeur(s) (s'il y en a) et des associés envers la Société.

14.3. Chaque associé peut prendre connaissance de l'inventaire, du bilan et du rapport du (des) commissaire(s) aux comptes, s'il y en a, au siège social de la Société.

14.4. L'assemblée générale annuelle se tiendra au lieu et place spécifiés dans la convocation. Le bilan et le compte de pertes et profits seront approuvés par voie circulaire ou lors d'une assemblée générale des associés dans les six (6) mois de la clôture de l'année financière.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale annuelle des associés déterminera l'affectation du solde du bénéfice net annuel. Elle pourra allouer ce solde au paiement d'un dividende, l'affecter à une réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) un état des comptes est établi par le conseil de gérance de la Société;

(ii) cet état des comptes montre que des bénéfices et autres réserves (incluant la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société dans les deux (2) mois suivant la date de l'arrêté des comptes;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, en tenant compte des capitaux de la société; et

(v) si les dividendes intérimaires payés excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excédent à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution des associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué à l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, aux associés au prorata des Parts Sociales détenues par chaque associé dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Provision générale. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions légales de la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2014.

Souscription - Paiement

Ces faits exposés, le Souscripteur, représenté comme indiqué ci-dessus déclare souscrire à l'intégralité des 20.000 (vingt mille) parts sociales, d'une valeur nominale de USD 1 (un dollar des Etats Unis d'Amérique) chacune.

Les parts sociales ont été entièrement libérées par apport en numéraire, le montant de USD 20.000 (vingt mille dollars des Etats Unis d'Amérique) est donc, à partir de maintenant, à la libre disposition de la Société, comme il en a été prouvé au notaire instrumentant.

Le Souscripteur, représenté comme indiqué ci-dessus, est ci-dessous référencé comme l'Associé Unique.

Résolutions de l'Associé Unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé Unique a adopté les résolutions suivantes:

(a) fixer le nombre de gérants de la Société à trois (3);

(b) nommer Rebecca Nordhaus, née le 17 Mars 1973, à New Haven, Connecticut, USA, et résidant professionnellement à 500 Boylston Street, 24th Floor, Boston, Massachusetts 02116, USA, en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée et le désigner comme Gérant de Catégorie A;

(c) nommer Sophie Mosnier, née le 3 mai 1979, à Paris, en France, résidant professionnellement à c/o ManagementPlus (Luxembourg) S.A., 24 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée et le désigner comme Gérant de Catégorie B;

(d) nommer Michel Vareika, né le 24 mai 1960, à Etterbeek, en Belgique résidant professionnellement au 8, rue Killebiërg, L-5762 Hassel, Grand-Duché de Luxembourg en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée et le désigner comme Gérant de Catégorie B; et

(e) fixer le siège social de la Société au 24 rue Beaumont, 2^{ème} étage, L-1219 Luxembourg.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à mille trois cents euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, constate qu'à la demande du comparant ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Cubizolles, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils, le 31 juillet 2014. Relation EAC/2014/10615. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014121354/504.

(140140365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

Exa-Ventures, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.000.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 189.114.

—
STATUTES

In the year two thousand fourteen. On the twenty-third day of July.

Before us Me Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. INTERNATIONAL TECHNOLOGY SOLUTIONS S.à r.l., “société à responsabilité limitée”, a company incorporated under the Luxembourg law, with registered office at 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, registered with the “Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg” at section B under number 172447,

duly represented by Mr Marc THILL, “réviseur d’entreprises”, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on;

2. EXA PARTNERS, “société par actions simplifiée”, a company incorporated under the French law, with registered office at 16, rue de Lancry, 75010 Paris, France, registered with the “Registre du Commerce et des Sociétés de Paris” under number 789 146 743,

duly represented by Mr Thibaut MALLET de CHAUNY, director, with professional address at 61, rue du Chemin vert, 75011 Paris 11^{ème}, France, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxies, signed “ne varietur” by the proxy holders of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, represented as stated above, have requested the undersigned notary to draw up the following articles of a limited liability company to be incorporated.

Art. 1. A limited liability company is hereby formed, that will be governed by these articles and by the relevant legislation. The name of the company is EXA-Ventures.

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by collective decision of the members.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 5. The corporate capital of the company is fixed at EUR 4,000,000 (four Million Euro) divided into 4,000 (four thousand) corporate units with a nominal value of EUR 1,000 (one thousand Euro) each.

Art. 6. The capital may be increased or reduced at any time as laid down in article 199 of the law concerning Commercial Companies.

Art. 7. Each corporate unit entitles its owner to a proportional right in the company’s assets and profits.

Art. 8. Corporate units are freely transferable among members. The corporate unit transfer to non-members may only be done in accordance with the law on Commercial Companies.

Art. 9. The company will not be dissolved by death, interdiction, bankruptcy or insolvency of one of the members.

Art. 10. For no reason and in no case, the heirs, creditors or other rightful claimants of the members are allowed to pursue the sealing of property or documents of the company.

Art. 11. The company will be managed by at least three managers who need not to be members and who are appointed by the general meeting of members.

Towards third parties, the company is committed:

- by the individual signature of any manager for any transaction of an amount equal or lower than EUR 10,000.- (ten thousand Euro),
- by the joint signature of two managers for any transaction of an amount higher than EUR 10,000.- (ten thousand Euro) and equal or lower than EUR 50,000.- (fifty thousand Euro),
- by the joint signature of three managers for any transaction of an amount higher than EUR 50,000.- (fifty thousand Euro).

Art. 12. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible. As agents of the company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Art. 13. Every member may take part in the collective decisions. He has a number of votes equal to the number of corporate units he owns and may validly act at the meetings through a special proxy.

Art. 14. Collective decisions are only valid if they are adopted in accordance with the dispositions of the law on Commercial Companies.

Art. 15. The business year begins on the first day of January and ends on the thirty-first day of December of each year.

Art. 16. Every year on thirty-first December, the annual accounts are drawn up by the managers.

Art. 17. The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the company.

Art. 18. At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the corporate capital.

Art. 19. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not to be members and who are appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

Art. 20. If, and as long as one member holds all the corporate units, the company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law on Commercial Companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 21. For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the members refer to the relevant legislation.

Transitory disposition

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on 31 December 2014.

Subscription and payment

All the 4,000 (four thousand) corporate units have been subscribed and fully paid up as follows:

A) 1,000 (one thousand) corporate units have been subscribed by INTERNATIONAL TECHNOLOGY SOLUTIONS S.à r.l., predesignated, and entirely paid up by (i) a contribution in cash of an amount of EUR 990,000 (nine hundred ninety thousand Euro) so that the Company has now at its disposal the sum of EUR 990,000 (nine hundred ninety thousand Euro) as was certified to the notary executing this deed, and (ii) a contribution in kind consisting in 100 (one hundred) shares of EXA-AIR, “société par actions simplifiée”, a company incorporated under the French law, having its registered office at 16, rue de Lancry, 75010 Paris, France, registered with the “Registre du Commerce et des Sociétés de Paris” under number 794 945 550, that is to say 5% (five per cent) of its whole share capital, this contribution being evaluated at at least EUR 10,000 (ten thousand Euro).

B) 3,000 (three thousand) corporate units have been subscribed by EXA PARTNERS, predesignated, and entirely paid up by a contribution in kind consisting in

(i) 100 (one hundred) shares of PULOMA, “société par actions simplifiée”, a company incorporated under the French law, having its registered office at 16, rue de Lancry, 75010 Paris, France, registered with the “Registre du Commerce et des Sociétés de Paris” under number 535 170 161, that is to say 100% (one hundred per cent) of its whole share capital, this contribution being evaluated at at least EUR 2,937,070 (two million nine hundred thirty-seven thousand seventy Euro),

(ii) 200 (two hundred) shares of VINOTEC ONLINE, “société par actions simplifiée”, a company incorporated under the French law, having its registered office at 16, rue de Lancry, 75010 Paris, France, registered with the “Registre du Commerce et des Sociétés de Paris” under number 751 517 194, that is to say 66.7% (sixty-six point seven per cent) of its whole share capital, this contribution being evaluated at at least EUR 20,000 (twenty thousand Euro),

(iii) 324 (three hundred twenty-four) shares of EXA-R CO., LTD., a limited company incorporated under the Japanese law, having its registered office at 403, Shitamaru-Cho, 2 Chome, Nijo-Kudaru, Kawara-Machi, Chukyo-Ku, Kyoto-Shi. Kyoto, Japan, registered with the trade register of Japan under number 1300-01-050445, that is to say 90% (ninety per cent) of its whole share capital, this contribution being evaluated at EUR 12,930 (twelve thousand nine hundred thirty),

(iv) 300 (three hundred) shares of EXA-AIR, predesignated, that is to say 15% (fifteen per cent) of its whole share capital, this contribution being evaluated at at least EUR 30,000 (thirty thousand Euro).

Evidence of the contribution's existence:

Sufficient proof of the ownership and of the value of such shares has been given to the undersigned notary.

Effective implementation of the contribution.

(1) INTERNATIONAL TECHNOLOGY SOLUTIONS S.à r.l., with registered office at 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, contributor, here represented as stated hereabove, declares that:

- it is the sole full owner of such shares and possesses the power to dispose of them, such shares being legally freely transferable;
- the provisions regarding the pre-emption rights and the first approval rights attached to such shares have been complied with in accordance with the declarations made by the concerned shareholders;
- this contribution in kind is evaluated at a total amount of at least EUR 10,000 (ten thousand Euro);
- it releases the notary from any investigations relating to the value of said contribution in kind and from any existing liabilities, the conditions of which are well known by it, and declares to be personally responsible for any consequences relating to this contribution and for any depreciation of this contribution;
- all further formalities shall be carried out in France, in order to duly execute the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

(2) EXA PARTNERS, with registered office at 16, rue de Lancry, 75010 Paris, France, contributor, here represented as stated hereabove, declares that:

- it is the sole full owner of such shares and possesses the power to dispose of them, such shares being legally freely transferable;
- the provisions regarding the pre-emption rights and the first approval rights attached to such shares have been complied with in accordance with the declarations made by the concerned shareholders;
- this contribution in kind is evaluated at a total amount of at least EUR 3,000,000 (three million Euro);
- it releases the notary from any investigations relating to the value of said contribution in kind and from any existing liabilities, the conditions of which are well known by it, and declares to be personally responsible for any consequences relating to this contribution and for any depreciation of this contribution;
- all further formalities shall be carried out in France and in Japan, in order to duly execute the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in article 183 of the law on Commercial Companies have been fulfilled.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at EUR 3,500.-.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the company, the appearing parties, represented as stated above, representing the whole of the corporate capital, held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

First resolution

Are appointed managers of the company, for an undetermined period and with the powers indicated in article 11 of the articles of incorporation:

1. Mr Adrian DIACONU, director of companies, born on 29 March 1959 in Posesti (Romania), residing professionally at 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg;
2. Mr Thibaut MALLET de CHAUNY, director of companies, born on 2 April 1974 in Le Blanc-Mesnil (France), residing at 61, rue du Chemin vert, 75011 Paris 11^{ème}, France;
3. Mr Kentaro KATA, director of companies, born on 26 August 1972 in Kanagawa (Japan), residing at 36, rue de Fontenay, 94300 Vincennes, France.

The managers may appoint agents, fix their powers, competences and dismiss them.

Second resolution

The company's registered office is located at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxy holders of the appearing parties, known to the notary by surnames, first names, civil statuses and residences, said proxy holders signed together with us, Notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze. Le vingt-trois juillet.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. INTERNATIONAL TECHNOLOGY SOLUTIONS S.à r.l., une société à responsabilité de droit luxembourgeois, avec siège social au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 172447,

dûment représentée par Monsieur Marc THILL, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, spécialement mandaté à cet effet par une procuration donnée sous seing privé,

2. EXA PARTNERS, une société par actions simplifiée de droit français, avec siège social au 16, rue de Lancry, 75010 Paris, France, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 789 146 743, dûment représentée par Monsieur Thibaut MALLET de CHAUNY, administrateur, demeurant professionnellement au 61, rue du Chemin vert, 75011 Paris 11^{ème}, France, spécialement mandaté à cet effet par une procuration donnée sous seing privé.

Les prédites procurations, signées «ne varietur» par les mandataires des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société prend la dénomination de EXA-Ventures.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 4.000.000 (quatre millions d'euros) représenté par 4.000 (quatre mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.000 (mille euros) chacune.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées à des non-associés que dans les termes prévus par la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 11. La société est administrée par au moins trois gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée:

- par la signature individuelle de tout gérant pour toute opération d'un montant inférieur ou égal à EUR 10.000,- (dix mille euros),
- par la signature conjointe de deux gérants pour toute opération d'un montant supérieur à EUR 10.000,- (dix mille euros) et inférieur ou égal à EUR 50.000,- (cinquante mille euros),
- par la signature conjointe de trois gérants pour toute opération d'un montant supérieur à EUR 50.000,- (cinquante mille euros).

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que conformément aux dispositions prévues par la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, le trente et un décembre, la gérance établit les comptes annuels.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 20. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2014.

Souscription - Libération

Toutes les 4.000 (quatre mille) parts sociales ont été souscrites et intégralement libérées comme suit:

A) 1.000 (mille) parts sociales ont été souscrites par INTERNATIONAL TECHNOLOGY SOLUTIONS S.à r.l., pré-désignée, et intégralement libérées par (i) un apport en numéraire d'un montant de EUR 990.000 (neuf cent quatre-vingt-dix mille euros), de sorte que la somme de EUR 990.000 (neuf cent quatre-vingt-dix mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant, et (ii) un apport en nature consistant en (i) 100 (cent) actions de la société par actions simplifiée EXA-AIR, une société de droit français, avec siège social au 16, rue de Lancry, 75010 Paris, France, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 794 945 550, c'est-à-dire 5% (cinq pour cent) du capital social, cet apport étant évalué à au moins EUR 10.000 (dix mille euros).

B) 3.000 (trois mille) parts sociales ont été souscrites par EXA PARTNERS, prédésignée, et intégralement libérées par un apport en nature consistant en

(i) 100 (cent) actions de la société par actions simplifiée PULOMA, une société de droit français, avec siège social au 16, rue de Lancry, 75010 Paris, France, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 535 170 161, c'est-à-dire 100% (cent pour cent) du capital social, cet apport étant évalué à au moins EUR 2.937.070 (deux millions neuf cent trente-sept mille soixante-dix euros),

(ii) 200 (deux cents) actions de la société par actions simplifiée VINOTEC ONLINE, une société de droit français, avec siège social au 16, rue de Lancry, 75010 Paris, France, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 751 517 194, c'est-à-dire 66,7% (soixante-six virgule sept pour cent) du capital social, cet apport étant évalué à au moins EUR 20.000 (vingt mille euros),

(iii) 324 (trois cent vingt-quatre) actions de EXA-R CO., LTD, une société de droit japonais, avec siège social au 403, Shitamaru-Cho, 2 Chome, Nijo-Kudaru, Kawara-Machi, Chukyo-Ku, Kyoto-Shi. Kyoto, Japon, inscrite au registre de commerce du Japon sous le numéro 1300-01-050445, c'est-à-dire 90% (quarante-vingt-dix pour cent) du capital social, cet apport étant évalué à au moins EUR 12.930 (douze mille neuf cent trente euros),

(iv) 300 (trois cents) actions de la société par actions simplifiée EXAAIR, prédésignée, c'est-à-dire 15% (quinze pour cent) du capital social, cet apport étant évalué à au moins EUR 30.000 (trente mille euros).

Preuve de l'existence de l'apport:

Preuve suffisante de la propriété et de la valeur de ces actions a été donnée au notaire instrumentant.

Réalisation effective de l'apport.

(1) INTERNATIONAL TECHNOLOGY SOLUTIONS S.à r.l., avec siège social au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, apporteuse ici représentée comme dit ci-avant, déclare:

- être le seul plein propriétaire de ces actions et posséder les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement librement transmissibles;
- que les dispositions relatives aux droits de préemption et aux droits d'agrément attachés à ces actions ont été respectées conformément aux déclarations faites par les actionnaires concernés;
- que cet apport est évalué à un montant total d'au moins EUR 10.000 (dix mille euros);
- décharger le notaire de toutes investigations relatives à la valeur du prêt apport en nature et des passifs existants, dont elle déclare bien connaître les conditions, et vouloir faire son affaire personnelle de toutes les conséquences relatives à cet apport et d'une éventuelle moins-value de cet apport;
- toutes autres formalités seront réalisées en France aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

(2) EXA PARTNERS, avec siège social au 16, rue de Lancry, 75010 Paris, France, apporteuse ici représentée comme dit ci-avant, déclare:

- être le seul plein propriétaire de ces actions et posséder les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement librement transmissibles;
- que les dispositions relatives aux droits de préemption et aux droits d'agrément attachés à ces actions ont été respectées conformément aux déclarations faites par les actionnaires concernés;
- que cet apport est évalué à un montant total d'au moins EUR 3.000.000 (trois millions d'euros);
- décharger le notaire de toutes investigations relatives à la valeur du prêt apport en nature et des passifs existants, dont elle déclare bien connaître les conditions, et vouloir faire son affaire personnelle de toutes les conséquences relatives à cet apport et d'une éventuelle moins-value de cet apport;
- toutes autres formalités seront réalisées en France et au Japon aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 des lois sur les sociétés commerciales se trouvent remplies.

Evaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ EUR 3.500,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Sont appelés aux fonctions de gérants de la société pour une durée indéterminée et avec les pouvoirs définis à l'article 11 des statuts:

1. Monsieur Adrian DIACONU, administrateur de sociétés, né le 29 mars 1959 à Posesti (Roumanie), demeurant professionnellement au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg;

2. Monsieur Thibaut MALLET de CHAUNY, administrateur de sociétés, né le 2 avril 1974 à Le Blanc-Mesnil (France), demeurant au 61, rue du Chemin vert, 75011 Paris 11^{ème}, France.

3. Monsieur Kentaro KATA, administrateur de sociétés, né le 26 août 1972 à Kanagawa (Japon), demeurant au 36, rue de Fontenay, 94300 Vincennes, France.

Les gérants pourront nommer des agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

131658

Deuxième résolution

Le siège social de la société est fixé au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux mandataires des parties comparantes, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. THILL, T. MALLET DE CHAUNY, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 25 juillet 2014. Relation: RED/2014/1644. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 01 août 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014121347/329.

(140139999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

WM Findel (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 106.004.

In the year two thousand and fourteen, on the third day of July;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

Is held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "WM Findel (Luxembourg) S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 106.004 (the "Company"), incorporated by a deed enacted by Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg on 5 January 2005, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 542 of 7 June 2005 and lastly amended by a deed enacted on 8 October, 2010 by the undersigned notary, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 2556 of 24 November 2010.

THERE APPEARED:

The sole shareholder of the Company, WM Belvaux (Luxembourg) S.à r.l., a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 106.002 (the "Sole Shareholder"), duly represented by Mrs. Alexia UHL, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated 2 July 2014.

The above-mentioned proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the notary to record as follows:

I. - That the 22 (twenty-two) shares of the Company with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder states as having been duly informed beforehand.

II. - The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of the notice right;

2. Approval of the increase of the share capital of the Company by an amount of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) so as to increase it from its current amount of USD 22,000 (twenty-two thousand United States Dollars) to an amount of USD 23,000 (twenty-three thousand United States Dollars) by the issuance of 1 (one) share with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 149,000 (one hundred forty-nine thousand] United States Dollars) payable on the share premium account of the Company, the whole to be fully paid up through a contribution in cash;

3. Subscription and payment by WM Belvaux (Luxembourg) S.à r.l. of the new share by way of a contribution in cash;

4. New composition of the shareholding of the Company;
5. Approval of the subsequent amendment of the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company in order to reflect the new share capital pursuant to the above resolution; and
6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to carefully examine each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) so as to increase it from its current amount of USD 22,000 (twenty-two thousand United States Dollars) to an amount of USD 23,000 (twenty-three thousand United States Dollars) by the issuance of 1 (one) share with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) (the "New Share"), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 149,000 (one hundred forty-nine thousand United States Dollars) (the "Share Premium") payable on the share premium account of the Company, out of which an amount of USD 100 (one hundred United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve of the Company, thus being an aggregate contribution amounting to USD 150,000 (one hundred fifty thousand United States Dollars), the whole to be fully paid up through a contribution in cash by the Sole Shareholder.

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder of the New Share and the allocation to the Share Premium through the contribution in cash of an amount of USD 150,000 (one hundred fifty thousand United States Dollars) (the "Contribution").

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, here represented by Mrs. Alexia UHL, pre-named by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe to the New Share in the Company and to pay it up entirely together with the payment of the Share Premium, by a payment in cash, so that the amount of USD 150,000 (one hundred fifty thousand United States Dollars) is from this day on at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary by a bank certificate, which expressly attests thereto.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, the shareholding is now composed of:

- WM Belvaux (Luxembourg) S.à r.l.: holder of all the 23 (twenty-three) shares.

The notary acts that the 23 (twenty three) shares representing the whole share capital of the Company are represented, so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 of the Company's articles of association to read as follows:

" **Art. 8.** The Company's capital is set at USD 23,000 (twenty-three thousand United States Dollars) represented by 23 (twenty-three) shares with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about one thousand three hundred Euros (EUR 1,300.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn-up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing party has signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le troisième jour de juillet.

Par devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire l'associé unique de «WM Findel (Luxembourg) S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.004 (la «Société»), constituée suivant acte notarié par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 5 janvier 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 542 du 7 juin 2005 et dernièrement modifié par un acte reçu le 8 octobre 2010 par le notaire instrumentaire, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2556 le 24 novembre 2010.

A COMPARU:

L'associé unique de la Société, WM Belvaux (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 106.002 (l'«Associé Unique»), dûment représentée par Madame Alexia UHL, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 2 juillet 2014.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, demeure annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique, représenté tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- Que les 22 (vingt-deux) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars Américains) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut valablement décider de tous les points de l'ordre du jour sur lesquels l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

II.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Approbation de l'augmentation du capital social de la Société d'un montant de 1.000 USD (mille Dollars Américains), afin de le porter de son montant actuel de 22.000 USD (vingt-deux mille Dollars Américains) à 23.000 (vingt-trois mille Dollars Américains) par l'émission d'1 (une) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars Américains), soumises au paiement d'une prime d'émission d'un montant total de 149.000 USD (cent quarante-neuf mille Dollars Américains) payable sur le compte de prime d'émission de la Société, l'intégralité devant être libérée par un apport en numéraire;

3. Souscription et paiement par WM Belvaux (Luxembourg) S.à r.l. de la nouvelle part sociale au moyen d'un apport en numéraire;

4. Nouvelle composition du capital social de la Société;

5. Approbation de la modification subséquente du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société afin de refléter le nouveau capital social conformément à la résolution précédente; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée générale; l'Associé Unique reconnaît qu'il a été suffisamment informé de l'ordre du jour et qu'il se considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 1.000 USD (mille Dollars Américains) afin de le porter de son montant actuel de 22.000 USD (vingt-deux mille Dollars Américains) à 23.000 (vingt-trois mille Dollars Américains) par l'émission d'1 (une) part sociale d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars Américains) (la «Nouvelle Part Sociale») soumise au paiement d'une prime d'émission d'un montant total de 149.000 USD (cent quarante-neuf mille Dollars Américains) (la «Prime d'Emission») payable sur le compte de prime d'émission de la Société, dont un

montant de 100 USD (cent Dollars Américains) sera alloué à la réserve légale de la Société, l'ensemble correspondant à un apport d'un montant total de 150.000 USD (cent cinquante mille Dollars Américains), l'intégralité devant être libérée par un apport en numéraire.

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Associé Unique de la Nouvelle Part Sociale ainsi que l'allocation de la Prime d'Emission par l'apport en numéraire d'un montant de 150.000 USD (cent cinquante mille Dollars Américains) (l'«Apport»).

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par Madame Alexia UHL, précitée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, et déclare souscrire la Nouvelle Part Sociale dans la Société et la libère entièrement ensemble avec le paiement de la Prime d'Emission, moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de 150.000 USD (cent cinquante mille Dollars Américains) est à partir de ce jour à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes et l'Apport décrit ci-dessus ayant été totalement réalisé, le capital social de la Société est désormais composé de:

- WM Belvaux (Luxembourg) S.à r.l.: détentrice de l'ensemble des 23 (vingt-trois) parts sociales.

Le notaire établit que les 23 (vingt-trois) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que la présente assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, et l'Apport étant totalement réalisé, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 23.000 USD (vingt-trois mille Dollars Américains), représenté par 23 (vingt-trois) parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars Américains) chacune.»

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été ajournée.

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette augmentation de capital, ont été estimés à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire de la partie comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 juillet 2014. LAC/2014/31750. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Référence de publication: 2014122035/186.

(140139116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

NG Partners, Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 15, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 49.833.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014118641/9.

(140136324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Xylona, Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 169.454.

L'AN DEUX MILLE QUATORZE,
LE VINGT-CINQ JUIN.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

A comparu:

Monsieur Jean-Luc DOURSON, pharmacien, né le 5 décembre 1969 à Sarreguemines (France), et demeurant au 73, route de Luxembourg, L-8140 Bridel,

dûment représentée par Monsieur Frédéric COLLOT, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée en date du 28 février 2014.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le représentant de l'actionnaire unique et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-dessus, déclare qu'il est l'actionnaire unique de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée XYLONA S.A., avec siège social à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 169.454, constituée sous la forme juridique d'une société anonyme suivant acte notarié du 8 juin 2012, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1774 du 13 juillet 2012. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis. La société a actuellement comme numéro d'immatriculation, le numéro 2012 2209 629.

Le capital social actuel de la société est fixé à EUR 31.000 (trente-et-un mille euros), représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées,

dénommée ci-après «Notre Société» ou «la Société Absorbée» ou «la Société Absorbée 4»,

Ensuite la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'actionnaire unique, détenant l'intégralité du capital social, est dûment représenté à la présente assemblée qui en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable ayant pris connaissance de cet ordre du jour.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour

1) Présentation du projet de fusion daté du 24 décembre 2013, prévoyant l'absorption par la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée MONDORF REAL ESTATE S.A., avec siège social à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 123.454 («Société Absorbante»), de cinq sociétés: 1) Notre Société («XYLONA S.A.» «Société Absorbée 4»); 2) «BELAIR DEVELOPMENT S.A.», une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social au 38, rue Emile Mayrisch, L-4240 Esch-sur-Alzette, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 123.455 («Société Absorbée 1»); 3) «GLACIS INVEST S.A.», une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social au 38, rue Emile Mayrisch, L-4240 Esch-sur-Alzette, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 123.054 («Société Absorbée 2»), 4) «VALONA S.A.», une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-9291 Diekirch, 2, am Walebroch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 169.419 («Société Absorbée 3»), et 5) «APAGIO S.A.», une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-8025 Strassen, 15, rue de l'Eglise, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 169.580 («Société Absorbée 5»), ensemble «les Sociétés Absorbées» ou «les Sociétés Absorbées 1, 2, 3, 4, et 5», la fusion devant s'opérer par le transfert, suite à la dissolution sans liquidation de l'ensemble du patrimoine activement et passivement sans exception ni réserve des Sociétés Absorbées à la Société Absorbante, ledit projet de fusion ayant été publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 16 en date du 3 janvier 2014, page 743 conformément à l'article 262 de la loi du 10 août 1915 tel que modifiée;

2) Constatation qu'il a été renoncé par l'actionnaire unique de dresser un rapport écrit des conseils d'administration des sociétés fusionnantes expliquant et justifiant d'un point de vue juridique le projet de fusion ainsi qu'à l'établissement d'un examen du projet commun de fusion par des experts indépendants sur base des articles 265 (3) et 266 (5).

3) Constatation de l'exécution des obligations résultant de l'article 267 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

4) Approbation du projet de fusion et décision de réaliser la fusion par absorption des Sociétés Absorbées par la Société Absorbante, aux conditions prévues par le projet de fusion, et transfert de tous les actifs et passifs des Sociétés Absorbées à la Société Absorbante dont notamment les biens immobiliers leurs appartenant, avec dissolution sans liquidation des Sociétés Absorbées par suite de la fusion.

5) Fixation de la date d'effet comptable de la fusion.

6) Décharge à accorder à l'administrateur unique et au commissaire pour l'exécution de leurs mandats.

7) Détermination du lieu de conservation pendant le délai légal des documents sociaux de Notre Société.

Le tout sous la condition suspensive de l'approbation du même projet de fusion et de la réalisation de cette fusion aux conditions prévues par ledit projet de fusion par l'assemblée générale extraordinaire des autres Sociétés Absorbées et de la Société Absorbante.

L'actionnaire unique tel que représenté a déclaré que la Société Absorbée 4 n'a pas émis d'emprunt obligataire privé.

L'actionnaire unique, tel que représenté, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique constate qu'on lui a présenté le projet de fusion daté du 24 décembre 2013, prévoyant l'absorption par la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée MONDORF REAL ESTATE S.A., avec siège social à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 123.454, de cinq sociétés: 1) Notre Société («XYLONA S.A.» «Société Absorbée 4»); 2) «BELAIR DEVELOPMENT S.A.», une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social au 38, rue Emile Mayrisch, L-4240 Esch-sur-Alzette, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 123.455 («Société Absorbée 1»); 3) «GLACIS INVEST S.A.», une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social au 38, rue Emile Mayrisch, L-4240 Esch-sur-Alzette, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 123.054 («Société Absorbée 2»), 4) «VALONA S.A.», une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-9291 Diekirch, 2, am Walebroch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 169.419 («Société Absorbée 3»), et 5) «APAGIO S.A.», une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-8025 Strassen, 15, rue de l'Eglise, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 169.580 («Société Absorbée 5»), ensemble «les Sociétés Absorbées» ou «les Sociétés Absorbées 1, 2, 3, 4, et 5», la fusion devant s'opérer par le transfert, suite à la dissolution sans liquidation de l'ensemble du patrimoine activement et passivement sans exception ni réserve de Notre Société, et des Sociétés Absorbées 1, 2, 3, et 5 à la Société Absorbante,

ledit projet de fusion a été publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 16 en date du 3 janvier 2014, page 743, conformément à l'article 262 de la loi du 10 août 1915 tel que modifiée, et dont une copie reste annexée, après signature «ne varietur» par le comparant et le notaire soussigné, au présent acte;

Deuxième résolution

L'actionnaire unique déclare avoir renoncé à l'établissement comme le permet les articles 266 (5) et 265 (3) de la loi de 1915 sur les sociétés commerciales, à l'examen du projet commun de fusion par des experts indépendants (article 266 (1)) ainsi qu'à l'établissement du rapport établi par les organes de gestion des sociétés qui fusionnent justifiant et expliquant du point de vue juridique et économique le projet de fusion (art. 265 (1)), étant également précisé que, conformément à l'article 266 (3) de la loi de 1915 sur les sociétés commerciales, prévoyant l'application des règles prévues à l'article 26-1 paragraphes (2) à (4) de la même loi est d'application.

Copie de cette déclaration de l'actionnaire unique restera annexée aux présentes.

Troisième résolution

L'actionnaire unique déclare que tous les documents requis par l'article 267 de la loi sur les sociétés telle que modifiée, ont été tenus à la disposition de l'actionnaire au siège social de Notre Société.

Un document émanant de l'organe de gestion des sociétés fusionnantes attestant de cette formalité restera annexée aux présentes.

Quatrième résolution

L'actionnaire unique confirme que compte tenu qu'à la date du projet de fusion dont question ci-avant, les actionnaires de la société Absorbante et des Sociétés Absorbées étaient les mêmes et qu'à la date de la présente approbation de la fusion, ces actionnaires sont toujours les mêmes et dans les mêmes proportions, il est confirmé qu'il n'est pas requis par les actionnaires d'établir un rapport d'échange et de ne pas rémunérer les actionnaires des Sociétés Absorbées par la création et la remise à ces derniers de nouvelles actions de la Société Absorbante en contrepartie des actions des Sociétés Absorbées à annuler, mais de réaliser la fusion purement et simplement tel que prévu dans le projet de fusion du 24 décembre 2013, moyennant transfert à la Société Absorbante de l'ensemble des actifs et passifs des Sociétés Absorbées tels qu'ils résultent des situations comptables arrêtées au 30 septembre 2013, sans exception ni réserve.

L'actionnaire unique approuve le projet de fusion et décide de réaliser la fusion par l'absorption de Notre Société par la Société Absorbante aux conditions prévues par le projet de fusion et par le transfert de tous les actifs et passifs de Notre Société à la Société Absorbante dont notamment les biens immobiliers lui appartenant, et dissolution sans liquidation de Notre Société comme suite à la fusion.

Les sociétés qui fusionnent entendent, par ailleurs, que l'opération visée par le présent projet soit soumise au régime de neutralité fiscale prévu par l'art 170 de la loi de l'impôt sur le revenu (LIR).

131664

Cinquième résolution

La date à partir de laquelle les opérations des Sociétés Absorbées sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour compte de la Société Absorbante est fixée dès le 31 décembre 2013, tous les bénéfices ou pertes réalisés depuis cette date étant considérés accomplis pour compte de la Société Absorbante.

Sixième résolution

L'actionnaire unique accorde décharge à l'administrateur unique et au commissaire de la société pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

Septième résolution

L'actionnaire unique décide de conserver, pendant le délai de 5 ans, les documents sociaux de la Société Absorbée 4, au siège de la Société Absorbante.

Condition suspensive

Les présentes résolutions sont prises sous la condition suspensive de l'approbation du même projet de fusion et de la réalisation de cette fusion aux conditions prévues par ledit projet de fusion par l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique des Sociétés Absorbées 1, 2, 3 et 5 et de la Société Absorbante.

Déclaration

En conformité avec l'article 271 de la loi sur les sociétés telle que modifiée, le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société Absorbée et du projet de fusion.

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société aux résolutions prises à la présente assemblée, est estimé à EUR 1.200,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en langue française aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. COLLOT, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 27 juin 2014. Relation: RED/2014/1401. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 04 août 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014122039/141.

(140140066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

Ogeba S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4710 Pétange, 56, rue d'Athus.

R.C.S. Luxembourg B 156.163.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2014118664/10.

(140135996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

O.O.I. (SPF) S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 92.908.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2014.

Gérard Rachel.

Référence de publication: 2014118649/10.

(140136620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.